

Image not found or type unknown



Refus d'indemnisation à Pole emploi

Par **franck_95**, le **17/10/2016 à 00:03**

Bonsoir à tous,
Je vous écris suite à un refus d'indemnisation par Pole emploi il y a 4 ans à peu près.
Ma première question est celle-ci : il y a t-il un délai de prescription pour un refus de prise en charge ou puis-je encore tenter quelquechose?
Cordialement Franck.

Par **Visiteur**, le **17/10/2016 à 00:16**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Sauf erreur ou omission, ce délai est de 2 mois.